



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/820  
S/1997/202  
7 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 58 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 6 mars 1997, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de Chypre auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que des avions militaires des forces aériennes turques ont, les 24, 27 et 28 février 1997, à nouveau violé l'espace aérien de la République de Chypre et la région d'information de vol de Nicosie.

Le 24 février, à 9 h 44, deux avions militaires turcs F-4 et un avion G-4, violant l'espace aérien national de la République de Chypre et la région d'information de vol de Nicosie, ont survolé les secteurs du monastère d'Ayios Andreas et de Solin Point, avant de le quitter à 10 h 37 en direction du sud-est.

Le 27 février, entre 13 h 20 et 13 h 53, six avions militaires turcs ont violé l'espace aérien de la République de Chypre, survolant les secteurs de Kyrenia, Morfou, Nicosie et Famagouste, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tymbou. En outre, le 27 février, à 17 h 22, un avion G-4 a survolé les secteurs de Solin Point et du monastère d'Ayios Andreas avant de quitter l'espace aérien de la République en direction de la Turquie.

Le 28 février, à 18 h 52, un avion turc de type P-42 a pénétré l'espace aérien de la République et a atterri à Tymbou.

Ces intrusions non autorisées dans la région d'information de vol de Nicosie et dans l'espace aérien de la République contreviennent aux règles de la circulation aérienne internationale et mettent gravement en danger les vols de l'aviation civile au-dessus de Chypre. En même temps, elles exacerbent les tensions à Chypre et enfreignent les dispositions des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur Chypre, dans lesquelles il est indiqué que ces survols accroissent la tension politique sur l'île et minent les efforts faits pour parvenir à un règlement définitif.

Au nom du Gouvernement de la République de Chypre, j'élève une protestation vigoureuse contre les nouvelles violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, qui sont commises au mépris total de la Charte des Nations Unies et des décisions pertinentes de l'Organisation sur la question de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
de Chypre auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) Nicos AGATHOCLEOUS

-----